

SYRIAN ARAB REPUBLIC

DAMASCUS UNIVERSITY

President's Office



الجمهورية العربية السورية

جامعة دمشق

مكتب رئيس الجامعة

**ACCORD DE COOPERATION  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ DE DAMAS,  
L'UNIVERSITÉ PANTHÉON- ASSAS PARIS II  
L'UNIVERSITÉ LIBANAISE  
L'UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX- MARSEILLE III  
L'UNIVERSITE GRENOBLE II  
L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1  
L'UNIVERSITE RENNES I  
ET L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**

*Pour le développement du Master professionnel de*

*« Droit des affaires interne et international » de l'Université de Damas.*

L'Université de Damas, l'Université Panthéon-Assas Paris II, l'Université Libanaise, l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, l'Université Grenoble II, l'Université Montpellier 1, l'Université Rennes I et l'Université Libre de Bruxelles, conformément à leur souhait d'approfondir et de développer leur coopération scientifique et académique, ont convenu ce qui suit:

**Article 1-**

Les universités signataires, avec l'appui de l'Ambassade de France à Damas, apportent leur soutien au développement du Master professionnel de " Droit des Affaires Interne et International " de la Faculté de droit de l'Université de Damas.

**Article 2-**

Le Master est attaché au Département de Droit Commercial de la Faculté de Droit de Damas et supervisé par un comité exécutif. Ce comité est composé d'un représentant de chaque Université signataire et d'un responsable scientifique de la Faculté de Droit de Damas. Un représentant du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Damas peut assister aux réunions du comité exécutif.

h1

60



**Article 3-**

Dans le respect des règlements et des compétences des universités signataires, le comité exécutif a notamment pour mission :

- d'établir le programme du Master,
- de définir les enseignements dispensés et leur répartition,
- de proposer les noms des professeurs susceptibles d'assurer ces enseignements en Français et les modalités de ces enseignements,
- d'établir le règlement des examens
- d'organiser la sélection des candidats et de proposer la décision de leur admission.

**Article 4-**

Peuvent se présenter, en vue de la sélection, les étudiants titulaires d'une licence en droit (en quatre ans) ou d'un Master I d'une université signataire, et justifiant d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue arabe pour suivre des enseignements et passer des examens dans ces deux langues.

La formation se déroule sur deux années universitaires.

**Article 5-**

Les enseignements sont dispensés en français et en arabe. Les étudiants suivent, en outre, une formation en langue française.

**Article 6-**

Les étudiants qui passent avec succès les examens obtiennent, après deux années universitaires, le diplôme de Master délivré par l'Université de Damas et un Diplôme Supérieur d'Université de l'Université Panthéon-Assas, Paris II. Le Master de l'Université de Damas est délivré « en coopération avec les Universités Paul Cézanne Aix- Marseille III, Grenoble II, Rennes I, Montpellier 1 et l'Université Libre de Bruxelles ». Il est admis en équivalence d'un Master de l'Université Libanaise et est accrédité par l'Université Panthéon-Assas, Paris II.

**Article 7 -**

Le présent accord entrera en vigueur sous réserve de son approbation par le conseil d'administration des universités signataires et de l'Université de Damas et son adoption par les instances gouvernementales et universitaires concernées, selon les règlements en vigueur dans les Universités signataires, pour une durée de trois années universitaires.

A1



Il sera renouvelé pour des périodes équivalentes. Si l'une des universités souhaite mettre un terme à cet accord, elle devra le faire savoir par écrit avant le 31 décembre pour que cette disposition prenne effet le 1<sup>er</sup> octobre de l'année suivante.

**Article 8-**

Les Universités signataires conviennent d'envisager le développement d'autres formations, dont un Master de droit et contentieux administratif, en fonction du succès du Master de droit des affaires interne et international et en fonction de trouver le financement adéquate.

**Article 9-**

Le présent accord est établi en huit exemplaires, en langues arabe et française ; les deux textes faisant également foi.

Fait à Damas le 18/01/2009

**Les Présidents**

Université de Damas

Université Panthéon-Assas Paris II

Université Libanaise

Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

Université Grenoble II

Université Montpellier 1

Le Président de  
l'Université Montpellier 1

Université Rennes I

Université Libre de Bruxelles

Le Président de l'Université de Rennes I



Professeur Michel Dispensyn  
Directeur des relations internationales  
de la Faculté de Droit  
Université Libre de Bruxelles



**ACCORD DE COOPERATION  
ENTRE**

**L'UNIVERSITÉ DE DAMAS,  
L'UNIVERSITÉ PANTHÉON- ASSAS PARIS II  
L'UNIVERSITÉ LIBANAISE**

**L'UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX- MARSEILLE III**

**L'UNIVERSITE GRENOBLE II**

**L'UNIVERSITE MONTPELLIER 1**

**L'UNIVERSITE RENNES I**

**ET L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES**

*Pour le développement du Master professionnel de*

**« Droit des affaires interne et international » de l'Université de Damas.**

L'Université de Damas, l'Université Panthéon-Assas Paris II, l'Université Libanaise, l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, l'Université Grenoble II, l'Université Montpellier 1, l'Université Rennes I et l'Université Libre de Bruxelles, conformément à leur souhait d'approfondir et de développer leur coopération scientifique et académique, ont convenu ce qui suit:

**Article 1-**

Les universités signataires, avec l'appui de l'Ambassade de France à Damas, apportent leur soutien au développement du Master professionnel de " Droit des Affaires Interne et International " de la Faculté de droit de l'Université de Damas.

**Article 2-**

Le Master est attaché au Département de Droit Commercial de la Faculté de Droit de Damas et supervisé par un comité exécutif. Ce comité est composé d'un représentant de chaque Université signataire et d'un responsable scientifique de la Faculté de Droit de Damas. Un représentant du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Damas peut assister aux réunions du comité exécutif.

A



**Article 3-**

Dans le respect des règlements et des compétences des universités signataires, le comité exécutif a notamment pour mission :

- d'établir le programme du Master,
- de définir les enseignements dispensés et leur répartition,
- de proposer les noms des professeurs susceptibles d'assurer ces enseignements en Français et les modalités de ces enseignements,
- d'établir le règlement des examens
- d'organiser la sélection des candidats et de proposer la décision de leur admission.

**Article 4-**

Peuvent se présenter, en vue de la sélection, les étudiants titulaires d'une licence en droit (en quatre ans) ou d'un Master 1 d'une université signataire, et justifiant d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue arabe pour suivre des enseignements et passer des examens dans ces deux langues.

La formation se déroule sur deux années universitaires.

**Article 5-**

Les enseignements sont dispensés en français et en arabe. Les étudiants suivent, en outre, une formation en langue française.

**Article 6-**

Les étudiants qui passent avec succès les examens obtiennent, après deux années universitaires, le diplôme de Master délivré par l'Université de Damas et un Diplôme Supérieur d'Université de l'Université Panthéon-Assas, Paris II. Le Master de l'Université de Damas est délivré « en coopération avec les Universités Paul Cézanne Aix- Marseille III, Grenoble II, Rennes I, Montpellier 1 et l'Université Libre de Bruxelles ». Il est admis en équivalence d'un Master de l'Université Libanaise et est accrédité par l'Université Panthéon-Assas, Paris II.

**Article 7 -**

Le présent accord entrera en vigueur sous réserve de son approbation par le conseil d'administration des universités signataires et de l'Université de Damas et son adoption par les instances gouvernementales et universitaires concernées, selon les règlements en vigueur dans les Universités signataires, pour une durée de trois années universitaires.



Il sera renouvelé pour des périodes équivalentes. Si l'une des universités souhaite mettre un terme à cet accord, elle devra le faire savoir par écrit avant le 31 décembre pour que cette disposition prenne effet le 1<sup>er</sup> octobre de l'année suivante.

**Article 8-**

Les Universités signataires conviennent d'envisager le développement d'autres formations, dont un Master de droit et contentieux administratif, en fonction du succès du Master de droit des affaires interne et international et en fonction de trouver le financement adéquate.

**Article 9-**

Le présent accord est établi en huit exemplaires, en langues arabe et française ; les deux textes faisant également foi.

Fait à Damas le 18/01/2009

**Les Présidents**

Université de Damas

Université Panthéon-Assas Paris II

Université Libanaise

Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

Université Grenoble II

Université Montpellier 1

Le Président de

Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

Université Rennes I

Université Libre de Bruxelles

Le Président de l'Université de Rennes I

G. CATHELINEAU



Professeur Michel Dispersyn  
Directeur des relations internationales  
de la Faculté de Droit  
Université Libre de Bruxelles

## CHARTRE D'ACCREDITATION

L'Université Panthéon-Assas, domiciliée 12 place du Panthéon, 75005 Paris (France), représentée par son Président, M. Louis VOGEL

et

L'Université de Damas, Faculté de Droit, P.O. Box 36133, Damas (Syrie), représentée par son Président, M. Wael MUALLA

désireuses de contribuer, dans le domaine des sciences juridiques, au maintien et au développement de la longue tradition de relations de coopération scientifique et culturelle entre la France et la Syrie.

sont convenues de la mise en place d'une charte définissant les conditions dans lesquelles un diplôme de niveau Master 2 année (correspondant au 2<sup>me</sup> cycle -Master- dans le cadre du dispositif européen LMD) de l'Université de Damas pourrait obtenir l'accréditation de l'Université Panthéon-Assas.

### CONDITIONS DE RECEVABILITE

La demande d'accréditation n'est recevable que pour les formations de niveau Master 2 année (correspondant au 2<sup>me</sup> cycle -Master- dans le cadre du dispositif européen LMD) remplissant les conditions suivantes :

#### **1.- Modalités de recrutement des étudiants admis dans le Master 2 (filière de deuxième cycle)**

Les étudiants sont titulaires d'une licence en droit (en 4 ans) d'une Faculté de droit syrienne ou libanaise, ou d'une maîtrise de droit français ou encore d'un diplôme jugé équivalent par les instances compétentes de l'Université de Damas.

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier ou au vu du résultat d'épreuves organisées à cet effet.

#### **2.- Organisation des enseignements**

Les enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master se déroulent sur une durée de deux années.

Le volume des enseignements donnés est d'environ 160 heures.

- ◆ Si la filière est orientée vers l'apprentissage de la recherche (Master recherche), les enseignements comportent des cours magistraux sur des thèmes spéciaux et des séminaires visant à l'approfondissement des matières traitées. Chaque étudiant doit rédiger un mémoire de recherche.
- ◆ Si la filière est orientée vers l'apprentissage de la vie professionnelle (Master professionnel), les enseignements comportent des cours magistraux et des séminaires. Chaque étudiant doit effectuer un stage en milieu professionnel d'une durée égale au moins à deux mois, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage.

Les enseignements sont dispensés pour la moitié au moins en français.

N'enseignent dans ce diplôme que des personnes titulaires d'un doctorat en droit ou des personnes choisies en raison de leur compétence professionnelle reconnue dans une matière particulière enseignée dans cette formation.

Certains enseignements sont assurés par des professeurs de l'Université Panthéon-Assas ou choisis par l'Université Panthéon-Assas. Le nombre de ces intervenants est précisé, pour chaque diplôme accrédité, par convention particulière.

### 3.- Modalités du contrôle des connaissances

L'Université de Damas organise sous sa responsabilité une ou deux sessions d'examen.

Chaque enseignant participe au contrôle des connaissances concernant la matière qu'il a enseignée en fournissant les sujets d'examen et en assurant corrections et interrogations.

Les étudiants sont soumis à des épreuves écrites, des épreuves orales et/ou des contrôles continus.

- ◆ Pour les filières d'apprentissage à la recherche, le mémoire de recherche donne lieu à une soutenance publique et est sanctionné par une note.
- ◆ Pour les filières d'apprentissage professionnel, le rapport de stage est sanctionné par une note.

### 4.- Diplôme

Le diplôme faisant l'objet d'une accréditation est délivré par l'Université de Damas avec la mention « **Diplôme accrédité par l'Université Panthéon-Assas** ».



PROCEDURE

1.- Pour chaque diplôme dont elle souhaite l'accréditation l'Université de Damas présentera un dossier faisant apparaître :

➤ l'historique du diplôme :

- date de création
- conditions de sélection au cours des x dernières années (nombre de candidats, nombre de candidats retenus)
- résultats obtenus (mentions)
- cursus professionnel des diplômés.

➤ programme des cours :

- matières enseignées, titulaires de l'enseignement pour l'année écoulée et pour l'année à venir
- règlement du diplôme et des examens concernant le diplôme.

2.- L'Université Panthéon-Assas fera connaître sa décision dans un délai maximum de 3 mois suivant la réception du dossier complet de demande d'accréditation.

L'accréditation sera accordée pour une période de un an et tacitement reconduite pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie avec un préavis de six mois, sans que la durée totale de l'accréditation puisse dépasser quatre ans.

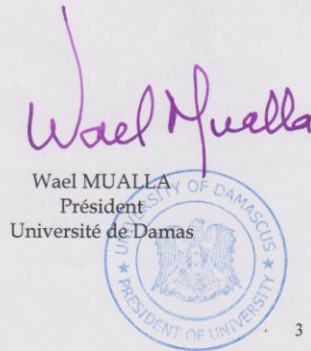
Pour chaque diplôme accrédité, l'Université Panthéon-Assas désignera un coordonnateur.

L'intitulé du diplôme accrédité et le nom du coordonnateur pour l'Université Panthéon-Assas, sera annexé au présent accord après avoir été visé par les représentants légaux des deux établissements.

10 SEP. 2008



Louis VOGEL  
Président  
Université Panthéon-Assas



Wael MUALLA  
Président  
Université de Damas

## **ANNEXE à la CHARTE D'ACCREDITATION**

*entre l'Université Panthéon-Assas et l'Université de Damas*

➤ *Intitulé du Master ayant obtenu l'accréditation :*

**Master professionnel « Droit des affaires interne et international »**

➤ *Année d'obtention de l'accréditation :*

**Année académique 2007-2008**

➤ *Coordonateur du diplôme pour l'Université Panthéon-Assas :*

**Madame le professeur France DRUMMOND**